

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 132**2 février 2004****SOMMAIRE**

3rd Way S.A., Luxembourg.....	6310	Kec Lux, S.à r.l., Kehlen.....	6290
Ameval Luxembourg, S.à r.l., Münsbach.....	6324	Keeping S.A.H.....	6322
Anlux S.A., Luxembourg.....	6330	Locatrim VVV S.A., Senningerberg.....	6330
Association Luxembourg-Pérou, A.s.b.l., Luxembourg.....	6331	M.A.P. Invest S.A., Luxembourg.....	6317
Association Zen du Luxembourg (AZL), A.s.b.l., Abweiler.....	6300	Millicom International Operations S.A., Bertrange	6327
Bauxite Investissement S.A.....	6303	Millicom International S.A., Bertrange.....	6325
Bonvalux S.A.....	6317	Naarderpoort, S.à r.l., Luxembourg.....	6336
C.K. Business Center S.A., Steinfort.....	6320	New Technology System S.A., Luxembourg.....	6317
C.K. Business Center S.A., Steinfort.....	6322	Norwest Union S.A., Luxembourg.....	6320
Chasse & Pêche Partner S.A., Senningerberg.....	6330	Pack Finances S.A., Luxembourg.....	6307
Ciro S.A., Luxembourg.....	6323	Parc Faïence S.A., Luxembourg.....	6325
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Luxembourg.....	6311	Parc Faïence S.A., Luxembourg.....	6325
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Luxembourg.....	6315	(La) Pierre Luxembourgeoise S.A., Luxembourg.....	6296
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Luxembourg.....	6336	Prakriti, S.à r.l., Luxembourg.....	6324
Costa Real Properties S.A., Luxembourg.....	6298	Preslin Holding S.A., Luxembourg.....	6319
Costa Real Properties S.A., Luxembourg.....	6299	Preslin S.A., Luxembourg.....	6320
Cyber Vision Holding S.A., Weiswampach.....	6301	Quatuor Invest S.A., Luxembourg.....	6326
Cyber Vision Holding S.A., Weiswampach.....	6303	Real Properties Capital S.A., Luxembourg.....	6322
Decorama S.A., Bereldange.....	6318	Redeco S.A., Luxembourg.....	6323
Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg.....	6293	Rock Investments S.A., Luxembourg.....	6303
Dictame Holding S.A., Luxembourg.....	6335	Roloque S.A., Luxembourg.....	6323
Etoile d'Or S.A., Luxembourg.....	6308	Rubbermaid Luxembourg, S.à r.l., Differdange... ..	6304
EUROXI, Société Européenne pour l'Expansion Industrielle S.A.H., Luxembourg.....	6330	Rubbermaid Luxembourg, S.à r.l., Differdange... ..	6307
Excelda Promotions International, S.à r.l., Luxembourg.....	6294	SBIC Investments S.A., Luxembourg.....	6308
Expédition Particulière S.A.H.....	6323	SBIC Investments S.A., Luxembourg.....	6310
Fidei S.A., Luxembourg.....	6292	Schaus ATM, S.à r.l., Brachtenbach.....	6296
Filaos Overseas S.A.H.....	6323	Sciencor S.A.H., Luxembourg.....	6318
Gartner Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg.....	6319	Sensation S.A., Luxembourg.....	6329
Giezendanner Luxembourg, S.à r.l., Frisange.....	6326	Sinefeld Holding S.A., Luxembourg.....	6332
Giraflore Holding S.A., Luxembourg.....	6327	Société de Participation Delatour S.A.....	6310
Giraflore Holding S.A., Luxembourg.....	6329	Solent Properties S.A., Luxembourg.....	6298
Global Concept S.A.....	6290	SR Holdings Europe S.A., Luxembourg.....	6291
Global Concept S.A.....	6290	Sweet Port S.A., Luxembourg.....	6316
Haga 2000, S.à r.l., Bertrange.....	6318	Tele2 International Card Company S.A., Bertrange.....	6336
Joly Beteiligung S.A., Luxembourg.....	6315	Transmo (Luxembourg) S.A., Colmar-Berg.....	6319
Joly Beteiligung S.A., Luxembourg.....	6316	Trevos Invest S.A., Luxembourg.....	6303
		V.V.R. S.A., Luxembourg.....	6317
		Valessore Holding S.A., Luxembourg.....	6318
		Waicor Investment Corporation S.A., Luxembourg.....	6311
		Wohnbau Kaiser S.A.....	6319
		Yasmin Real Estates S.A., Luxembourg.....	6335
		Yasmin Real Estates S.A., Luxembourg.....	6335

KEC LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.

H. R. Luxemburg B 73.429.

Gemäss Entscheid der alleinigen Gesellschafterin K.E. CHRISTENSEN A/S des 9. Dezember 2002 wurde Herr Hans Christian Jensen von seinen Funktionen als Geschäftsführer der Gesellschaft KEC LUX, S.à r.l., Registernummer B 73.429, mit Firmensitz in L-8287 Kehlen, entbunden und Herr Peter Odefey, wohnhaft in DK-4700 Naestved, Ny Praestoevej 321 (des weiteren als «Geschäftsführer» bezeichnet), in besagte Funktionen ernannt.

Jane Juul Olsen, wohnhaft in L-1233 Luxembourg, rue Jean Bertholet, ist bei der vorbezeichneten Gesellschaft KEC LUX, S.à r.l. angestellt.

Der Geschäftsführer hat folgendes bestimmt:

Zwecks Gewährleistung einer effizienten, wirkungsvollen und in jeglicher Hinsicht vorschriftsmässigen Abwicklung und Leitung der Geschäftstätigkeit auch in Abwesenheit des Geschäftsführers wird hiermit der Aufgabenbereich von Frau Jane Juul Olsen, des weiteren als «Leiter(in)» bezeichnet, erweitert.

Der Leiter(in) wird die in Artikel 2 Absatz 3 des Gesetzes des 30. Juli 2002 bezüglich der Niederlassung von Personen- und Gütertransportunternehmen erwähnte Eigenschaft einer «befugten Person» («personne autorisée») erteilt.

Insbesondere

- hat Leiter(in) erklärt, Kenntnis der Bestimmungen des obenbenannten Gesetzes und von dessen Ausführungsbestimmungen, welche bis Dato die großherzoglichen Verordnungen des 13. August 2002 sind, zu haben.
- besitzt Leiter(in) ausführliche Kenntnisse des Ablaufes der Geschäftstätigkeit der Firma;
- ist Leiter(in) Ansprechpartner von Drittpersonen und Behörden und vertritt in Abwesenheit des Geschäftsführers die Gesellschaft gegenüber von Drittpersonen und Behörden,
- wird Leiter(in) anlässlich von amtlichen Überprüfungen den befugten und ausgewiesenen Amtspersonen Zutritt zu den Firmenräumlichkeiten gewähren, Erklärungen zu den im Rahmen von rechtmässigen Amtsvorgehen abzugeben, sachdienliche Rede und Antwort stehen und besagten Amtspersonen in die einer vorgeschriebenen Prüfung unterliegenden Dokumente Einblick geben,
- wird Leiter(in) in Abwesenheit des Geschäftsführers dessen Anweisungen entsprechend die anfallenden laufenden Geschäftshandlungen abwickeln und abzeichnen.
- wird Leiter(in) in Abwesenheit des Geschäftsführers Sorge tragen, dass die Geschäftsabwicklung in jeder Hinsicht vorschriftsgemäss verläuft.

Die übrigen Angestellten der Firma werden von der erfolgten Kompetenzteilung mittels Aushang informiert.

Also beschlossen und erteilt in Kehlen, am 24. September 2003, sowie in doppelter Ausführung mit Leiter(in) unterzeichnet.

J. J. Olsen / P. Odefey

Leiterin / Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002165.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

GLOBAL CONCEPT S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 59.408.

Hiermit kündigt Dr. Klaus Gollhofer, geschäftsansässig in der Lessingstraße 1, 68165 Mannheim, Deutschland, sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Firma GLOBAL CONCEPT S.A. (luxemburgische Handelsregister-Nr. LB 59.408) mit sofortiger Wirkung.

Mannheim, den 7. Juli 2003.

Dr. K. Gollhofer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(004049.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GLOBAL CONCEPT S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 59.408.

Hiermit kündigt Bernd Nennstiel, geschäftsansässig in der Ortenaustraße 12, 68163 Mannheim, Deutschland, sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Firma GLOBAL CONCEPT S.A. (luxemburgische Handelsregister-Nr. LB 59.408) mit sofortiger Wirkung.

Mannheim, den 16. Juli 2003.

B. Nennstiel

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(004050.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**SR HOLDINGS EUROPE, Société Anonyme,
(anc. RICHTER FAMILY HOLDINGS EUROPE S.A.).**
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 57.643.

In the year two thousand and three, on the twelfth of December.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of RICHTER FAMILY HOLDINGS EUROPE S.A., (R. C. Luxembourg, section B number 57.643), having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on December 20, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 175 of April 9, 1997. The capital of the company has been converted into Euro by a general meeting of shareholders dated on June 28, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1820 of December 30, 2002.

The Meeting is presided over by Mrs Simone Retter, avocat, residing in Luxembourg.
The chairman appoints as secretary Mrs Sue Metzler, employée privée, residing in Luxembourg.
The Meeting elects as scrutineer Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg.
The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, the sixty-five (65) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- 1.- Deliberation on the dissolution of the company.
- 2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.
- 3.- Change of the corporate denomination of the company.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:
M^e Simone Retter, attorney-at-law, born at Bettembourg, on June 13, 1961, residing in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

She may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

She may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

She may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of her powers she determines and for the period she will fix.

The denomination of the company is changed into SR HOLDINGS EUROPE.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RICHTER FAMILY HOLDINGS EUROPE S.A. (R. C. Luxembourg numéro B 57.643), ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 175 du 9 avril 1997. Le capital

social a été converti en euro suivant une décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 28 juin 2002, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1820 du 30 décembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Simone Retter, avocat, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sue Metzler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les soixante-cinq (65) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

3.- Changement de la dénomination sociale de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Maître Simone Retter, avocat, née à Bettembourg, le 13 juin 1961, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

La dénomination de société est changée en SR HOLDINGS EUROPE.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Retter, S. Metzler, U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2003, vol. 426, fol. 27, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(002916.3/242/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003679.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.647.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2003

Après un échange de vues, le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Septième résolution

Aux fins d'engager valablement la société et par application de l'article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide d'attribuer un pouvoir de signature, aux personnes suivantes:

*Pouvoirs de signature relatifs à la gestion de
DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.*

Actes visés:

Type 1: Toutes opérations financières engageant la société DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Type 2: Paiement de factures pour le compte de la société DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Personnes recevant mandat:

Type A: Néant

Type B: Néant

Suppression:

Type A: Vincent Hamelink (avec effet au 1^{er} janvier 2004)

Type B: Néant

Pouvoirs:

- Pour les actes de type 1:

Au-dessus de EUR 250.000,-: deux signatures de type A

En dessous de EUR 250.000,-: une signature de type A et une signature de type B

- Pour les actes de type 2:

Au-dessus de EUR 125.000,-: deux signatures de type A

De EUR 25.000,- à 125.000,-: une signature de type A et une signature de type B

En dessous de EUR 25.000,-: deux signatures de type B

*Pouvoirs de signature relatifs à l'activité de gestion de portefeuilles de clients et gestion de fonds de
DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.*

Actes visés:

Type 1: Signature des contrats de gestion

Type 2: Opérations financières (achat, vente de titres, autres opérations ...) pour le compte de clients

Personnes recevant mandat:

Type A: Néant

Type B: Sébastien Baltzer, Juan De Vinck

Suppressions:

Type A: Vincent Hamelink (avec effet au 1^{er} janvier 2004)

Type B: Néant

Pouvoirs:

- Les actes de type 1 doivent être visés par une signature de type A et une signature de type B.

- Les actes de type 2 peuvent être visés par une signature de type B.

*Pouvoirs de signature relatifs à la gestion de
DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Succursale de Genève:*

Actes visés:

Type 1: Toutes opérations financières engageant la société DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Succursale de Genève

Type 2: Paiement de factures pour le compte de la société DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Succursale de Genève

Personnes recevant mandat:

Type A: Néant

Type B: Néant

Suppression:

Type A: Juan De Vinck

Type B: Néant

Pouvoirs:

- Pour les actes de type 1:

Au-dessus de EUR 250.000,-: deux signatures de type A

En dessous de EUR 250.000,-: une signature de type A et une signature de type B

- Pour les actes de type 2:
- Au-dessus de EUR 125.000,-: deux signatures de type A
- De EUR 25.000,- à 125.000,-: une signature de type A et une signature de type B
- En dessous de EUR 25.000,-: deux signatures de type B

Pouvoirs de signature relatifs à l'activité de gestion de portefeuilles de clients et gestion de fonds de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Succursale de Genève:

Etant donné que la Succursale de Genève n'exerce actuellement plus d'activité de gestion de portefeuilles de clients et de gestion de fonds, le Conseil d'Administration décide de supprimer la rubrique entière concernant les «Pouvoirs de signature relatifs à l'activité de gestion de portefeuilles de clients et gestion de fonds de DEXIA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Succursale de Genève»:

Actes visés:

Type 1: Signature des contrats de gestion

Type 2: Opérations financières (achat, vente de titres, autres opérations ...) pour le compte de clients

Suppressions:

Type A: Juan De Vinck, Hugo Lasat

Type B: Néant

Pouvoirs:

- Les actes de type 1 doivent être visés par une signature de type A et une signature de type B.

- Les actes de type 2 peuvent être visés par une signature de type B.

Le Conseil d'Administration approuve les pouvoirs de signature proposés.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

J.-Y. Maldague / H. Lasat

Administrateurs-Délégués

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01450. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003327.2//87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

EXCELDA PROMOTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 50.496.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-ninth of December

Before Maître Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Olivier Lansac, private employee, residing in Rédange/Attert, acting in his capacity of proxyholder of:

Miss Janet Patricia Poot, director of company, residing in NL-1261 CM Blaricum, 1, Tafelbergweg, born in Muiden (The Netherlands) on the 20th, March, 1966,

by virtue of a proxy given at Weesp on September 30th, 2003,

which proxy, after having been initialed *ne varietur* by the aforesaid proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in his aforesaid quality, required the undersigned notary to state that:

- The private limited liability company EXCELDA PROMOTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, hereafter called «the Company»,

incorporated by a deed of the undersigned notary on March 9th, 1995, published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*, number 290 of June 24th, 1995,

registered at the registre de commerce et des sociétés at Luxembourg, section B number 50.496,

- The corporate capital is presently set at five hundred thousand Luxembourg Francs (500,000.- LUF), represented by five hundred (500) shares of a par value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF), entirely subscribed and fully paid-in.

- The sole shareholder and final economic beneficiary of the operation resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The sole shareholder declares that it has full knowledge of the Articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The sole shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid fully provided for, that the sole shareholders is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over to assume liability for any known but unpaid and for any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Director for his mandate up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Thereafter, the mandatory of the sole shareholder produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares, which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the Company EXCELDA PROMOTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., was dissolved.

In faith which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant à Rédange/Attert, agissant en sa qualité de mandataire de: Madame Janet Patricia Poot, administrateur de sociétés, demeurant à NL-1261 CM Blaricum, 1, Tafelbergweg, née à Muiden (Pays-Bas), le 20 mars 1966,

en vertu d'une procuration donnée à Weesp le 30 Septembre 2003,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire prénommé et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, en sa qualité ci-dessus mentionnée, a prié le notaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée EXCELDA PROMOTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 290 du 24 juin 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.496,

- La Société a actuellement un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune entièrement souscrites et intégralement libérées.

- L'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- L'associée unique déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- L'associée unique en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'associée unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérants pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conserver durant cinq ans à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

Sur ce, le mandataire de l'associée unique a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société EXCELDA PROMOTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Lansac, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 janvier 2004.

P. Decker.

(004330.3/206/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LA PIERRE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 83.761.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003933.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SCHAUS ATM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 17.
R. C. Diekirch B 97.811.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

- 1.- Madame Valérie Siebenaller, cultivatrice, née à Wiltz, le 9 juin 1946, demeurant à L-9641 Brachtenbach, maison 17.
- 2.- Monsieur Romain Schaus, cultivateur, né à Wiltz, le 17 avril 1969, demeurant à L-9641 Brachtenbach, maison 16.
- 3.- Madame Martine Theis, indépendant, née à Luxembourg, le 24 août 1978, demeurant à L-9641 Brachtenbach, maison 16.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présentes statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de SCHAUS ATM, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Brachtenbach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la prestation de travaux administratifs et de bureau en relation avec les secteurs des assurances, tous travaux de bureau et de secrétariat, transport de marchandises par route, commerce de matériaux pour le bâtiment et de produits agricoles.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Madame Valérie Siebenaller, prénommée, cinquante parts	50 parts
2.- par Monsieur Romain Schaus, prénommé, cinquante parts	50 parts
3.- par Madame Martine Theis, prénommée, cinquante parts	50 parts

Total des parts sociales: cent cinquante parts 150 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nues-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent pas être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des parts sociales correspond à la valeur comptable.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés de mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs pour engager la société tels qu'ils leurs sont attribués par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et/ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement.

Le résultat actif de la liquidation, après apurement du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunération, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-9641 Brachtenbach, maison 17.

2.- Est nommé gérant technique pour le département assurance Madame Martine Theis, prénommée,

3.- Est nommé gérant technique pour le département transport et commerce Monsieur Romain Schaus, prénommé.

Madame Martine Theis et Monsieur Romain Schaus pouvant engager la société valablement chacun par sa signature individuelle pour tout montant inférieur à mille deux cent cinquante (1.250,- EUR); au-delà, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: V. Siebenaller, R. Schaus, M. Theis, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 18 décembre 2003, vol. 353, fol. 27, case 7. – Reçu 150 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Kler.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 23 décembre 2003.

M. Weinandy.

(900068.3/238/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

SOLENT PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 73.975.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 29 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003566.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

COSTA REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.918.

L'an deux mille trois, le deux décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COSTA REAL PROPERTIES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 février 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 223 du 3 mai 1996 et dont les statuts ont été modifiés sous seing privé en date du 31 mai 2002, publié au Recueil des Sociétés et Associations numéro 1285 du 5 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de 4.929.000,- euros pour le porter de son montant actuel de 31.000,- euros à 4.960.000,- euros par la souscription de 159.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 31,- euros chacune.

2. Souscription et libération intégrale des 159.000 actions nouvelles par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société COSTA REAL PROPERTIES S.A. d'un montant de 4.929.000,- euros.

3. Modification de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre millions neuf cent vingt-neuf mille euros (4.929.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre millions neuf cent soixante mille euros (4.960.000,- EUR) par l'émission de cent cinquante-neuf mille (159.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et participant aux résultats de la société à partir du 1^{er} janvier 2003.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes:

- La société IBERINVE S.A., ayant son siège social à Gran Via 6-6°, 28013 Madrid (inscrite au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro A78257797,

ici représentée par Madame Joëlle Mamane, prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 20 novembre 2003, laquelle restera annexée aux présentes, laquelle déclare souscrire cent cinquante-neuf mille (159.000) actions nouvelles.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de quatre millions neuf cent vingt-neuf mille euros (4.929.000,- EUR) existant à charge de la Société et au profit de la société IBERINVE S.A., prénommée.

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Monsieur Edmond Ries, réviseur d'entreprises, pour BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, à Luxembourg, 5, bd de la Foire, en date du 24 novembre 2003, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 159.000 actions d'une valeur nominale de 31,- EUR chacune, totalisant EUR 4.929.000,-»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent soixante mille euros (4.960.000,- EUR) représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ cinquante-trois mille euros (53.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, Ph. Aflalo, J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 53, case 7. – Reçu 49.290 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

G. Lecuit.

(003963.3/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

COSTA REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003965.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ASSOCIATION ZEN DU LUXEMBOURG (AZL), A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3311 Abweiler, 38, rue du Village.
R. C. Luxembourg F 336.

STATUTS**Dénomination, Siège, Durée**

Art. 1^{er}. Sous la dénomination ASSOCIATION ZEN DU LUXEMBOURG (AZL), il est formé une association sans but lucratif. Elle est régie par la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois des 22 février 1984 et du 4 mars 1994. Le siège est à Abweiler, et pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale. L'association est constituée pour une durée illimitée et pourra être dissoute entre temps par décision de l'Assemblée Générale.

Objet

Art. 2. Cette association a pour objet:

1. d'étudier la pensée orientale et le bouddhisme zen;
2. de diffuser la philosophie et la culture de l'Orient en vue de rapprocher les civilisations occidentales et orientales, de promouvoir une meilleure compréhension, une véritable liberté d'esprit, la paix entre les hommes et de tendre à concilier la science et la spiritualité;
3. d'apporter une aide à tous sans discrimination de race, de nationalité, de croyance et de religion;
4. et plus particulièrement d'étudier la philosophie du zen; de pratiquer la méditation zen : zazen, en vue de revenir à une forme de civilisation plus authentique et moins matérielle;
5. de recueillir, d'acquérir et de gérer tout bien mobilier et immobilier permettant la réalisation des objets de l'Association.
6. d'exercer toute activité liée à cet objectif, directement ou à travers d'autres structures, éventuellement de type associatives sur tous les pays.

Membres

Art. 3. Peuvent devenir membre toutes les personnes agréés par le Conseil d'Administration, adhérant aux présents statuts. L'admission est faite par le Conseil sans que celui-ci ait à justifier sa décision. Chaque membre est tenu de payer une cotisation annuelle dont le montant et l'exigibilité sont fixés par le Conseil. Tout membre peut démissionner à tout moment en notifiant sa décision par écrit au Conseil.

Assemblée Générale

Art. 4. L'Assemblée Générale se réunit une fois par an. Des Assemblées Extraordinaires peuvent être réunis sur demande d'au moins un tiers des membres du Conseil. Dans les deux cas, la convocation est faite par le président, si possible au moins deux semaines à l'avance, ordre du jour joint.

Art. 5. A l'Assemblée, tout membre, présent ou représenté, a un droit de vote égal et les décisions sont prises à la majorité simple.

Art. 6. Les attributions obligatoires de l'Assemblée sont: les modifications de statuts, les nominations et révocations des administrateurs, l'approbation des budgets et comptes, la dissolution.

Conseil d'Administration

Art. 7. Le Conseil est composé de trois membres, élus par l'Assemblée Générale pour trois ans. En cas de vacance d'un poste, le président peut le pourvoir jusqu'à l'Assemblée Générale suivante, le mandat s'achevant à la date prévue pour le mandat initial. Ces administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat reçu et aux fautes commises dans la gestion.

Art. 8. Le Conseil désigne parmi ses membres un président, un secrétaire général et un trésorier.

Art. 9. Par dérogation aux articles 7 et 8 ci-dessus, les premiers administrateurs et leurs rôles respectifs sont définis lors de la création de l'A.s.b.l., ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du début de l'année suivante. Messieurs Olivier Wang-Genh, Christophe Flammang et Madame Alice Rigot sont nommés respectivement président, secrétaire général et trésorier de l'association.

Art. 10. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tous ce qui n'est pas expressément de la compétence de l'assemblée relève de lui. Tous les actes engageant l'association doivent être signés par le président ou par deux autres administrateurs. Les actes de gestion au quotidien sont signés par le secrétaire générale et/ou le trésorier.

Budget, Compte, Exercice social

Art. 11. Chaque année, le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte de recettes et de dépenses et le budget de l'exercice suivant. L'excédent est versé à la réserve. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un décembre.

Règlement d'ordre intérieur

Art. 12. Un règlement intérieur peut être élaboré par le Conseil, afin de mettre en place une structure organisationnelle interne.

Modification des Statuts, Dissolution, Liquidation

Art.13. Les modifications des statuts doivent être acceptées par une majorité simple des membres présents ou représentés de l'assemblée. Cette majorité passe aux deux tiers s'il s'agit d'une dissolution de l'association. Dans les deux cas, les deux tiers des membres doivent être présents pour délibérer de façon valable. En cas de dissolution, l'Assemblée Générale décidera de l'affectation des biens de l'association dissoute.

Publication

Art. 14. Toutes délibérations et décisions de l'Assemblée doivent être communiquées aux membres de l'association par compte rendu envoyé dans les 30 jours suivant la réunion.

Toutes les modifications aux statuts, siège social ou conseil doivent être déposées au registre de commerce et des sociétés dans le mois de sa date du Mémorial. En outre, une liste de membres de l'association doit être déposée au greffe du tribunal civil du siège de l'association dans le mois de publication des statuts. Chaque année, cette liste devra être complétée de toute modification dans le courant du 1^{er} trimestre suivant la clôture de l'année sociale.

Dispositions finales

Art. 15. Sont applicables, pour le surplus et les cas non prévus dans les présents statuts, les dispositions des lois précitées.

A Luxembourg, le 26 décembre 2003.

O. Wang-Genh / C. Flammang / A. Rigot

Président / Secrétaire Général / Trésorier

Liste des membres à la date du 26 décembre 2003

Nom et Prénom	Adresse	Nationalité	Fonction
Olivier Wang-Genh	7, rue du Château d'Eau, F-67340 Weiterswiller	Française	Président
Christophe Flammang	38, rue du Village, L-3311 Abweiler	Luxembourgeoise	Secrétaire Général
Alice Rigot	38, rue du Village, L-3311 Abweiler	Française	Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02162. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003417.3/000/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CYBER VISION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. MALAGA S.A.).

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 19.650.

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MALAGA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 19.650, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 269 du 26 octobre 1982, dont les statuts furent modifiés suivant acte de Maître Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 166 du 25 juin 1986.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yuri Auffinger, juriste, demeurant à Welsdorf.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale en CYBER VISION HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Fixation du siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot et modification afférente de l'article 2 des statuts.

3. Suppression de la valeur nominale des actions.

4. Constatation de la conversion du capital social en euros.
5. Augmentation du capital social de six cent trente et un euros quatre-vingt-quatorze centimes (631,94 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.
6. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.
7. Rétablissement d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action.
8. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
9. Modification de la durée de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
10. Suppression de la dernière phrase de l'article 7 des statuts.
11. Suppression de la dernière phrase de l'article 13 des statuts.
12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en CYBER VISION HOLDING S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination CYBER VISION HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège social est établi à Weiswampach.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

L'assemblée constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, le capital social a un montant de EUR 74.368,06 représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent trente et un euros quatre-vingt-quatorze centimes (631,94 EUR) sans émission d'actions nouvelles pour porter le capital social à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de six cent trente et un euros quatre-vingt-quatorze centimes (631,94 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf disposition contraire de la loi.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier la durée de la société de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 13 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Auffinger, A. Siebenaler, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 2003, vol. 426, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003539.3/242/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CYBER VISION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 19.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003541.3/242/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

TREVOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.280.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

J. Elvinger.

(003674.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ROCK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 36.203.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003748.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BAUXITE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.753.

SGG informe par la présente que la société BAUXITE INVESTISSEMENT S.A. ayant été dissoute en date du 30 décembre 2003 le contrat de Services et de Domiciliation signé le 31 mai 2000 entre la société BAUXITE INVESTISSEMENT S.A. et elle-même est devenu sans objet.

Le 5 janvier 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004020.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

RUBBERMAID LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-4578 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R. C. Luxembourg B 46.419.

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. RUBBERMAID EUROPE HOLDING Inc., a company incorporated and organized under the laws of the State of Ohio, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA,

2. RUBBERMAID INCORPORATED, a company incorporated and organized under the laws of the State of Ohio, having its registered office at 1300 East Ninth Street, Cleveland, Ohio 44114, USA,

3. NEWELL 1995 Ltd., a company incorporated and organized under the laws of England, having its registered office at 123 Deansgate, Manchester, Royaume-Uni M32 BU,

all three here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of three proxies given on December 17, 2003.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. RUBBERMAID EUROPE HOLDING Inc., RUBBERMAID INCORPORATED and NEWELL 1995 Ltd. are the only shareholders of RUBBERMAID LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with registered office at L-4578 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.419 (the Company).

II. The agenda of the general meeting is as follows:

1. Revocation of all managers of the Company;
2. Appointment of three managers of the Company for an unlimited duration;
3. Amendment of article 11 of the articles of association of the Company as follows:

«Art. 11.

11.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

11.2. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances, including legal actions, and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

11.3. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

11.4. For the purposes of this article 11, «Extraordinary Transactions» means any transaction relating to the liquidation of the trust in which the Company acts as trustee (the Trust), the sale of the Trust or the sale of any assets of the Trust, any loan or advance to any party other than NEWELL RUBBERMAID, Inc. and its majority-owned subsidiaries, and such other transactions involving the Trust as the Company may by resolution of the general meeting of shareholders determine.

11.5. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers and, only with respect to Extraordinary Transactions, by the joint signature of all members of the board of managers.

11.6. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

11.7. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented or, with respect to Extraordinary Transactions, by the unanimous vote of all members of the board of managers.

11.8. Circular resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved in writing by all managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

11.9. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate minute books. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by one manager.»

III. The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to revoke, with immediate effect, Mr Lieven Lambaere and Mr Sebastian Kaz as managers of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint, with effect as of today, the following persons as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Doug Martin, accountant, born in Freeport, Illinois, on December 16, 1962, with professional address at 29 East Stephenson Street, Freeport, Illinois, 61032, USA;
- Ms Maria Priolo, treasury manager, born in Charleroy, Belgium, on October 30, 1968, with professional address at Waterloo Office Park, Building O, Dreve Richelle, 161/34, Waterloo, Brussels, Belgium;
- Ms Daniele Dardy, attorney, born in Gennevilliers, France, on July 25, 1965, with professional address at Waterloo Office Park, Building O, Dreve Richelle, 161/34, Waterloo, Brussels, Belgium.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 11 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«Art. 11.

11.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

11.2. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances, including legal actions, and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

11.3. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

11.4. For the purposes of this article 11, «Extraordinary Transactions» means any transaction relating to the liquidation of the trust in which the Company acts as trustee (the Trust), the sale of the Trust or the sale of any assets of the Trust, any loan or advance to any party other than NEWELL RUBBERMAID, Inc. and its majority-owned subsidiaries, and such other transactions involving the Trust as the Company may by resolution of the general meeting of shareholders determine.

11.5. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers and, only with respect to Extraordinary Transactions, by the joint signature of all members of the board of managers.

11.6. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

11.7. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented or, with respect to Extraordinary Transactions, by the unanimous vote of all members of the board of managers.

11.8. Circular resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved in writing by all managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

11.9. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate minute books. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by one manager.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. RUBBERMAID EUROPE HOLDING Inc., une société de droit de l'Etat de l'Ohio, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA,

2. RUBBERMAID INCORPORATED, une société de droit de l'Etat de l'Ohio, avec siège social à 1300 East Ninth Street, Cleveland, Ohio, 44114, USA,

3. NEWELL 1995 Ltd., une société de droit anglais, avec siège social à 123 Deansgate, Manchester, Royaume-Uni M32 BU,

toutes les trois ici représentées par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 17 décembre 2003.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. RUBBERMAID EUROPE HOLDING Inc., RUBBERMAID INCORPORATED et NEWELL 1995 Ltd. sont les seuls associés de RUBBERMAID LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-4578 Diferdange, Zone Industrielle Hahneboesch, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.419;

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Révocation de tous les gérants de la Société;
2. Nomination de trois gérants de la Société pour une durée indéterminée;
3. Modification de l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Art. 11.

11.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

11.2. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, en ce comprises les actions judiciaires, et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes de cet article 11 aient été respectés.

11.3. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

11.4. Aux termes des dispositions de cet article 11, «Transactions Extraordinaires» signifie toute transaction en rapport avec la liquidation du trust pour lequel la Société agit en tant que fiduciaire (le Trust), la vente du Trust ou la vente de tous actifs du Trust, tous prêts ou avances de fonds envers des parties autres que NEWELL RUBBERMAID, Inc. et les sociétés qui lui sont affiliées et dans lesquelles NEWELL RUBBERMAID Inc. détient une participation majoritaire, et toutes autres transactions impliquant le Trust tel que déterminé par résolution de l'assemblée générale des associés.

11.5. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un des membres du conseil de gérance, et, uniquement dans le cadre de Transactions Extraordinaires, par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance.

11.6. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

11.7. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés ou, dans le cadre de Transactions Extraordinaires, à l'unanimité des votes de tous les membres du conseil de gérance.

11.8. Le conseil de gérance peut valablement prendre des décisions par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les gérants. De telles approbations peuvent être données sur un ou plusieurs documents séparés.

11.9. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres, un président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales. Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par un gérant.»

III. Les associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de révoquer, avec effet immédiat, M. Lieven Lambaere et M. Sebastian Kaz en tant que gérants de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer, avec effet en date de ce jour, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Doug Martin, comptable, né à Freeport, Illinois, le 16 décembre 1962, avec adresse professionnelle à 29 East Stephenson Street, Freeport, Illinois, 61032, USA;
- Mme Maria Priolo, trésorière, née à Charleroi, Belgique, le 30 octobre 1968, avec adresse professionnelle à Waterloo Office Park, Building O, Dreve Richelle, 161/34, Waterloo, Bruxelles, Belgique;
- Mme Daniele Dardy, avocate, née à Gennevilliers, France, le 25 juillet 1965, avec adresse professionnelle à Waterloo Office Park, Building O, Dreve Richelle, 161/34, Waterloo, Bruxelles, Belgique.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 11 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 11.

11.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

11.2. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, en ce comprises les actions judiciaires, et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes de cet article 11 aient été respectés.

11.3. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

11.4. Aux termes des dispositions de cet article 11, «Transactions Extraordinaires» signifie toute transaction en rapport avec la liquidation du trust pour lequel la Société agit en tant que fiduciaire (le Trust), la vente du Trust ou la vente de tous actifs du Trust, tous prêts ou avances de fonds envers des parties autres que NEWELL RUBBERMAID, Inc. et les sociétés qui lui sont affiliées et dans lesquelles NEWELL RUBBERMAID Inc. détient une participation majoritaire, et toutes autres transactions impliquant le Trust tel que déterminé par résolution de l'assemblée générale des associés.

11.5. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un des membres du conseil de gérance, et, uniquement dans le cadre de Transactions Extraordinaires, par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance.

11.6. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

11.7. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés ou, dans le cadre de Transactions Extraordinaires, à l'unanimité des votes de tous les membres du conseil de gérance.

11.8. Le conseil de gérance peut valablement prendre des décisions par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les gérants. De telles approbations peuvent être données sur un ou plusieurs documents séparés.

11.9. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres, un président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales. Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par un gérant.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 63, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(003733.3/230/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

RUBBERMAID LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4578 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R. C. Luxembourg B 46.419.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1759 du 18 décembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(003734.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PACK FINANCES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 74.838.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une décision du Liquidateur prise à Luxembourg en date du 29 décembre 2003 que:

Le siège social est transféré de L-1331 Luxembourg, 45, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003962.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ETOILE D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 82.629.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00570. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(003951.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SBIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 39.444.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SBIC INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, registered at the R. C. L. under the number B 39.444, incorporated by a deed of the officiating notary dated January 24th, 1992, published in the Mémorial C, number 307 from July 16th, 1992, amended by a deed of the officiating notary dated August 20th, 1993, published in the Mémorial C, number 524 from November 3rd, 1993, amended by a deed of the officiating notary dated September 30th, 1994, published in the Mémorial C, number 25 from January 17th, 1995, amended by a deed of the officiating notary dated September 30th, 1998, published in the Mémorial C, number 1 from January 2nd, 1999 and amended by a deed of the officiating notary dated November 16th, 1999, published in the Mémorial C, number 48 from January 14th, 2000.

The meeting is opened, M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting M^e Cécile Jager, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and request the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

- 1) Cancellation of the par value of the issued and authorized shares.
- 2) Conversion of the currency of the issued and authorized share capital from GBP into US Dollars, the number of shares remaining unchanged. The rate to be used for the conversion will be the rate for the £-US\$ spot exchange quoted from some banks at close of business in the London Market on 18 December 2003 (around 04.45 p.m.);
- 3) Correlative modification of the first paragraph and the first sentence of paragraph 3 of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxyholders.

III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to cancel the par value of the issued and authorized shares.

Second resolution

The meeting resolves to convert the currency of the issued and authorized share capital from GBP into US Dollars, the number of shares remaining unchanged. The rate used for the conversion is 1.7674 (i.e. rate for the £-US\$ spot exchange quoted from some banks at close of business in the London Market on 18 December 2003 (around 04.45 p.m.)). A paper supporting the rate was tabled to the meeting.

Third resolution

The meeting resolves to modify paragraph 1 and the first sentence of paragraph 3 of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, which will now read as follows:

«§1. The capital of the Company is set at sixty-five million three hundred and ninety-four thousand five hundred and six United States Dollars ninety-six cents (USD 65,394,506.96), represented by three million seven hundred thousand and forty (3,700,040) shares with no par value.»

«§3. First sentence.

The authorized capital is set at two hundred sixty-five million one hundred ten thousand United States Dollars (USD 265,110,000.-) to be represented by fifteen million (15,000,000) authorized shares with no par value.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand two hundred and fifty euro (€ 1,250.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SBIC INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au R. C. L. sous le numéro B 39.444, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 307 du 16 juillet 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 août 1993, publié au Mémorial C, numéro 524 du 3 novembre 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 25 du 17 janvier 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1999 et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 48 du 14 janvier 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cécile Jager, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Maître Isabelle Claude, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Suppression de la valeur nominale des actions émises et autorisées.

2) Conversion de la devise du capital émis et autorisé de GBP en dollars US, le nombre d'actions restant inchangé. Le taux utilisé pour la conversion sera le cours au comptant £-US\$ entre quelques banques à la clôture du marché de Londres le 18 décembre 2003 (aux environs de 16.45 heures).

3) Modification consécutive du paragraphe 1 et de la première phrase du paragraphe 3 de l'article 5 des Statuts de la Société.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des actions émises et autorisées.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital émis et autorisé de GBP en dollars US, le nombre d'actions restant inchangé. Le taux utilisé pour la conversion est 1,7674 (i.e. le cours au comptant £-US\$ entre quelques banques à la clôture du marché de Londres le 18 décembre 2003 (aux environs de 16.45 heures)). Un document confirmant le taux a été présenté à la réunion.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 et la première phrase du paragraphe 3 de l'article 5 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«§1. Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-cinq millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent six virgule quatre-vingt-seize dollars US (USD 65.394.506,96), représenté par trois millions sept cent mille quarante (3.700.040) actions sans valeur nominale.»

«§3. Première phrase.

Le capital autorisé est fixé à deux cent soixante-cinq millions cent dix mille dollars US (USD 265.110.000,-), représenté par quinze millions (15.000.000) d'actions autorisées sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximative-ment à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, C. Jager, I. Claude, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 décembre 2003, vol. 429, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 janvier 2004.

A. Weber.

(003915.3/236/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SBIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 39.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(003917.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

3RD WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxemburg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 74.285.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003957.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SOCIETE DE PARTICIPATION DELATOUR S.A., Société Anonyme (dissoute).

R. C. Luxembourg B 55.489.

SGG informe par la présente que la société SOCIETE DE PARTICIPATION DELATOUR S.A. ayant été dissoute en date du 30 décembre 2003, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 31 mai 2000 entre la société SOCIETE DE PARTICIPATION DELATOUR S.A. et elle-même est devenu sans objet.

Le 5 janvier 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004021.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

WAICOR INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 40.767.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003966.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.214.

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 28 juillet 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C de 1992, p. 27520, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 août 2001, publiée au Mémorial, Recueil C numéro 942 du 20 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Séverine Cordonnier, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique During, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil, composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.»

2. Modification de l'article 7 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un ou deux administrateurs-délégués. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

3. Modification du deuxième alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

«Les copies ou extraits seront certifiés conformes soit par le président seul, soit par un administrateur-délégué seul, soit par deux administrateurs ou par un mandataire.»

4. Modification de l'article 12 des statuts comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

5. Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales et ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.»

6. Changement de l'adresse du siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
7. Révocations et nominations d'administrateurs.
8. Traduction des statuts en anglais, la version française prévaudra.
9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.1^{er} alinéa.** La société est administrée par un conseil, composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un ou deux administrateurs-délégués. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9. 2^{ème} alinéa.** Les copies ou extraits seront certifiés conformes soit par le président seul, soit par un administrateur-délégué seul, soit par deux administrateurs ou par un mandataire.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts comme suit:

«**Art. 14. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales et ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de révoquer les administrateurs suivants de la Société, savoir: Messieurs Hubert Marchand, Serge Milhaud, Christophe Lecomte et Hans Peter Frick et décide de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Monsieur Serge Milhaud et Monsieur Hans Peter Frick ont été nommés lors de l'assemblée générale du 1^{er} septembre 2000.

Monsieur Hubert Marchand et Monsieur Christophe Lecomte ont été nommés lors de l'assemblée générale du 9 août 2001.

L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur:

Monsieur Benoit Frin, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 59, bd Royal, né à Namur (Belgique), le 13 janvier 1971, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de 2009.

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à la traduction anglaise des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these extraordinary circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

Such declaration of transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one hundred and five million two hundred thousand euro (105,200,000.- EUR) represented by four million three hundred and eighty-seven thousand five hundred (4,387,500) shares without a par value.

The shares are and will remain in registered form only.

Certificates evidencing the registration in the share register, signed by two directors, shall be delivered to the shareholders.

The share certificates shall include the general provisions provided for by the Articles of Incorporation with regard to the transfer of shares.

Shares may be evidenced by certificates representing single shares or by certificates representing two or more shares.

The transfer of shares shall be subject to a declaration made on the share certificates, and added on the share register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their proxyholders as well as under the terms of the shares transfer permitted by the law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors shall elect from its members a Chairman and one or two managing directors. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies in writing or by telex or facsimile between directors being permitted with the restriction that each director may represent only one of his colleagues.

In case of emergency, the directors may vote by letter, cable, telex or telefax, the three last-named being confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. Any decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors present at the meeting.

The copies or extracts shall be truly certified by the Chairman or by one managing director or by two directors or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to other persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to prior consent of the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company shall be bound in all circumstances by the sole signature of the Chairman or by joint signatures of two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting that fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General Meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the broadest powers to decide on the affairs of the company and to ratify all transactions required by the company. The convening notices shall be made in the form and delay prescribed by law.

For any meeting for which the law does not provide for a minimum quorum and/or minimum majority, the general meeting may validly deliberate only if the shareholders owning at least 51% of the shares are present or represented.

A meeting validly constituted may validly deliberate on the items of the Agenda only if at least 51% of the votes validly produced are favourable, except if the law or the articles of association provide for a majority qualified as above. In case the minimum quorum, provided for by the law or the articles of association, is not reached, a second general meeting shall be validly constituted only if the shareholders owning at least 51% of the shares are present or represented and a simple majority of votes is sufficient to deliberate on the items of the Agenda.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of June at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the General Meeting shall be held on the next following business day.

Any General Meeting of Shareholders, except the Annual General Meeting and the Extraordinary General Meeting deciding on statutory amendments, may be held in any country of the European Union as well as in Switzerland.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Accounting year - Allocation of profits

Art. 18. The accounting year shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

The annual accounts are prepared by the Board of Directors according to the legal provisions.

The Board of Directors submits the account, together with the Board of Directors' Report on the company's operations, at least one month prior to the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory as soon as the reserve fund amounts to ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting may decide to allocate profits and reserves available for distribution to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

General dispositions

Art. 21. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Neuvième résolution

L'assemblée décide qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Cordonnier, M. Strauss, V. Doring, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 24, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

G. Lecuit.

(003949.3/220/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

G. Lecuit.

(003950.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

JOLY BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.176.

L'an deux mille trois, le deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JOLY BETEILIGUNG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil numéro 272 du 5 juin 1996, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu sous seing privé en date du 15 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 824 du 30 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale.
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,-, sans émission d'actions nouvelles par versement en espèce.
3. Rétablissement d'une valeur nominale de EUR 31,- par action.
4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
5. Modification de l'objet social de la société.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par versement en espèces d'un montant de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) sur chaque action par les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans la Société.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces de sorte que le montant de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) par action.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un objet social de soparfi.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à environ six cents euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, Ph. Aflalo, J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 53, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

G. Lecuit.

(003967.3/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

JOLY BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003971.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SWEET PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 55.614.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02537, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004057.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

M.A.P. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 55.699.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003969.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

NEW TECHNOLOGY SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 84.248.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003972.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

V.V.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 56.752.

—
Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(004156.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BONVALUX S.A., Société Anonyme (dissoute).

R. C. Luxembourg B 37.672.

—
SGG informe par la présente que la société BONVALUX S.A. ayant été dissoute en date du 30 décembre 2003, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 28 septembre 2000 entre la société BONVALUX S.A. et elle-même est devenu sans objet.

Le 30 décembre 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

M. Fever / F. Mesenburg

Legal Advisor Senior / Head of HR & Administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004022.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SCIENTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 10.424.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg le 24 novembre 2003*

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Paul-Louis Gay, Monsieur Dominique J. Graz et Monsieur Xavier Cruzado.

L'assemblée générale décide en outre d'élire comme commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers S.A.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCIENTOR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004153.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

DECORAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.861.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004158.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

HAGA 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 66.971.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(004168.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

VALESSORE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 29.489.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 décembre 2003 à 14.00 heures à Luxembourg

1. Après avoir pris connaissance des rapports du commissaire, ainsi que des bilans et comptes de profits et pertes aux 31 décembre 2001 et 2002 l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes tels que présentés et décide de reporter: le bénéfice de l'exercice 2001 soit LUF 44.869,- à compte nouveau,

la perte de l'exercice 2002 soit EUR 4.740,64 à compte nouveau.

2. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 décembre 2003.

VALESSORE HOLDING S.A.

F. Sassel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004247.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GARTNER IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 74.833.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003976.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PRESLIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 87.291.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003977.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TRANSMO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7701 Colmar-Berg, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 65.547.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(004169.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

WOHNBAU KAISER S.A., Société Anonyme (dissoute).

R. C. Luxembourg B 39.789.

SGG informe par la présente que la société WOHNBAU KAISER S.A. ayant été dissoute en date du 29 décembre 2003, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 5 décembre 2000 entre la société WOHNBAU KAISER S.A. et elle-même est devenu sans objet.

Le 30 décembre 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

M. Fever / F. Mesenburg

Legal Advisor Senior / Head of HR & Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004023.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

NORWEST UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 75.564.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003980.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PRESLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 81.908.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003983.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

C.K. BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.613.

—
L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.K. BUSINESS CENTER S.A., ayant son siège social à L-8440 Steinfort, 55, rue de Luxembourg (ci-après dénommée «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, du 7 février 2001 sous le numéro 92.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et numéro 77.613.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures par Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme Président et désignant Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur, Monsieur Charles Kieffer, commerçant, demeurant à Steinfort.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 275.000,- (deux cent soixante-quinze mille Euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 940.000,- (neuf cent quarante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 275.000,- (deux cent soixante-quinze mille Euros) représenté par 275 (deux cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, au montant de EUR 1.215.000,- (un million deux cent quinze mille Euros) représenté par 1.215 (mille deux cent quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, par l'émission de 940 (neuf cent quarante) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération en espèces des 940 (neuf cent quarante) actions supplémentaires de la Société par la société C.K. IMMOBILIERE S.A., société anonyme, avec siège social à L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

3. Renonciation à l'exercice de son droit de souscription préférentiel par la société EUROPEAN REPRO FINANCE S.A. en abrégé EUREFI S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

4. Annulation du capital autorisé de la Société tel que prévu au paragraphe «capital autorisé» de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter ce qui précède.

L'article 5 des statuts aura dès lors la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.215.000,- (un million deux cent quinze mille Euros) représenté par 1.215 (mille deux cent quinze) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

6. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 940.000,- (neuf cent quarante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 275.000,- (deux cent soixante-quinze mille Euros) représenté par 275 (deux cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, au montant de EUR 1.215.000,- (un million deux cent quinze mille Euros) représenté par 1.215 (mille deux cent quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, par l'émission de 940 (neuf cent quarante) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'émettre 940 (neuf cent quarante) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Le Président rappelle que les sociétés C.K. IMMOBILIERE S.A. et EUROPEAN REPRO FINANCE S.A. en abrégé EUREFI S.A., sont les deux seules actionnaires de la Société.

1. Intervient maintenant Monsieur Charles Kieffer, pré-qualifié, agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la société C.K. IMMOBILIERE S.A., société anonyme, avec siège social à L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

Monsieur Charles Kieffer, pré-qualifié, déclare souscrire au nom et pour le compte de la société C.K. IMMOBILIERE S.A., pré-qualifiée, aux 940 (neuf cent quarante) actions nouvellement émises par la Société, d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en numéraire de EUR 940.000,- (neuf cent quarante mille Euros).

2. Intervient de nouveau Monsieur Charles Kieffer, pré-qualifié, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société EUROPEAN REPRO FINANCE S.A. en abrégé EUREFI S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Monsieur Charles Kieffer, pré-qualifié, déclare renoncer au nom de la société EUREFI S.A., pré-qualifiée, à l'exercice du droit de souscription préférentiel relatif à la souscription des 940 (neuf cent quarante) actions nouvellement émises.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les 940 (neuf cent quarante) actions nouvelles émises et entièrement libérées à la société C.K. IMMOBILIERE S.A., pré-qualifiée.

La preuve du paiement des 940 (neuf cent quarante) actions nouvelles a été rapportée au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage.

Le notaire constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, ont été respectées.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'annuler le capital autorisé de la Société tel que prévu au paragraphe «capital autorisé» de l'article 5 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter ce qui précède.

L'article 5 des statuts aura dès lors la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.215.000,- (un million deux cent quinze mille Euros) représenté par 1.215 (mille deux cent quinze) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 11.500,- (onze mille cinq cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Gauthier-Ribler, C. Erpelding, C. Kieffer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 6, case 8. – Reçu 9.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 janvier 2004.

T. Metzler.

(004318.3/222/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

C.K. BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 janvier 2004.

T. Metzler.

(004319.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

REAL PROPERTIES CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 73.904.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003986.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

KEEPING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 44.950.

SGG informe par la présente que la société KEEPING S.A. ayant été dissoute en date du 30 décembre 2003, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 16 octobre 2000 entre la société KEEPING S.A. et elle-même est devenu sans objet.

Le 30 décembre 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

M. Fever / F. Mesenburg

Legal Advisor Senior / Head of HR & Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004024.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FILAOS OVERSEAS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 18.848.

SGG informe par la présente que la société FILAOS OVERSEAS S.A. ayant été dissoute en date du 29 décembre 2003, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 10 avril 2000 entre la société FILAOS OVERSEAS S.A. et elle-même est devenu sans objet.

Le 30 décembre 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

M. Fever / F. Mesenburg

Legal Advisor Senior / Head of HR & Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004025.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

EXPEDITION PARTICULIERE S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 18.879.

SGG informe par la présente que la société EXPEDITION PARTICULIERE S.A. ayant été dissoute en date du 29 décembre 2003, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 10 avril 2000 entre la société EXPEDITION PARTICULIERE S.A. et elle-même est devenu sans objet.

Le 30 décembre 2003.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

M. Fever / F. Mesenburg

Legal Advisor Senior / Head of HR & Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004026.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

REDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 45.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02559, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 janvier 2004.

Signature.

(004108.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ROLOQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 87.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01132, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004296.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CIRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 75.024.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004182.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

AMEVAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,-.**Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 96.725.**EXTRAIT**

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 31 décembre 2003 que les sociétés suivantes seront dorénavant les associés de la société AMEVAL LUXEMBOURG, S.à r.l.:

- CAPITAL Z FINANCIAL SERVICES PRIVATE FUND II, L.P., société en commandite simple ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, détenteur d'une part sociale;
- CAPITAL Z FINANCIAL SERVICES FUND II, L.P., société en commandite simple ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, détenteur de 123 parts sociales.

Il ressort également des résolutions des associés prises en date du 31 décembre 2003 que Monsieur Mark Gormley, né le 24 novembre 1958 au Mexique (Mexico), et demeurant au 210 East 68th Street, #10BC, New York, Etats Unis, est nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le Conseil de Gérance sera dorénavant composé des personnes suivantes:

- Monsieur Marcel Stephany, gérant de catégorie A,
- Monsieur Mark Gormley, gérant de catégorie B.

Münsbach, le 9 janvier 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG Tax Advisory Services, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004124.3/556/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PRAKRITI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.472.**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur René Moris, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Riccardo Balzarini, administrateur de société, né à Crémone (Italie), le 7 février 1968, demeurant à F-83110 Sanary, 512, avenue de la Corniche, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PRAKRITI, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, transférée des British Virgin Islands au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant, en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 995 du 13 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2003, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 415 du 16 avril 2003;

- que le capital social de la société PRAKRITI, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), entièrement libérées;

- que Monsieur Riccardo Balzarini, prénommé, étant seul associé, donne son approbation sur les comptes de l'année se clôturant au 31 décembre 2002 et 30 septembre 2003;

- que Monsieur Riccardo Balzarini, prénommé, étant devenu seul propriétaire des parts dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée PRAKRITI, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Riccardo Balzarini, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société PRAKRITI, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société PRAKRITI S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de six cents euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Moris, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 24, case 10.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

G. Lecuit.

(004130.3/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MILLICOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 79.896.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé le 3 novembre 2003 d'accepter la démission de Monsieur Jean-Claude Bintz avec effet au 1^{er} novembre 2003 et d'élire nouvel administrateur par cooptation Monsieur Per Larsson, demeurant 53, rue de Dippach, Bertrange, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLICOM INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004143.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PARC FAIENCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 78.018.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06221, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(004243.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PARC FAIENCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 78.018.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06223, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(004235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PARC FAIENCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 78.018.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06227, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(004239.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

QUATUOR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 51.395.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société FINANCIERE DE L'AVENIR, établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 51.388, ici représentée par Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant à Rédange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Namur, le 15 décembre 2003, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme QUATUOR INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 9 septembre 1995,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 juillet 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 16 du 4 janvier 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 51.395,

- La Société a actuellement un capital social de cinq millions soixante-sept mille euros (5.067.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- la comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payée ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2212 Luxembourg, 6, place de la Gare.

Sur ce, les mandataires de la comparante ont présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société QUATUOR INVEST S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Lansac, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 janvier 2004.

P. Decker.

(004328.3/206/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GIEZENDANNER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.437.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(004218.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 35.612.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé le 3 novembre 2003 d'accepter la démission de Monsieur Jean-Claude Bintz avec effet au 1^{er} novembre 2003 et d'élire nouvel administrateur par cooptation Monsieur Per Larsson, demeurant 53, rue de Dippach, Bertrange, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004149.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**GIRAFLORE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN LEASING HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.016.

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN LEASING HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 31.016,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, sous la dénomination de EUROSCIENCE TECHNOLOGIES, en date du 3 juillet 1989, publié au Mémorial C 351 du 29 novembre 1989,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 458 du 23 août 1997.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Sprinkange.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent quatre (204) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante cents (EUR 31.099,60), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale que le capital était de deux cent quatre mille francs français (FRF 204.000,-), représenté par deux cent quatre (204) actions, d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-),

que ce capital a été converti en trente et un mille quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante cents (EUR 31.099,60), représenté par deux cent quatre (204) sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 21 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C 128 du 20 février 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme holding, sous la dénomination de GIRAFLORE HOLDING S.A.»;

2) Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement et indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés, et plus spécifiquement dans le capital de la société anonyme de droit français TIAMA S.A.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

La société est constituée pour une durée indéterminée»;

3) Augmentation du capital social de deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent euros et quarante cents (EUR 294.900,40) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante cents (EUR 31.099,60) à trois cent vingt-six mille euros (EUR 326.000,-), sans créations d'actions nouvelles, les actuelles étant

sans valeur nominale, à libérer par des versements en espèces de deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent euros et quarante cents (EUR 294.900,40), modification afférente de l'article 4 des statuts;

- 4) Démission d'un administrateur et décharge à lui accorder; nomination d'un nouveau Administrateur;
- 5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de sorte que l'article premier des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding, sous la dénomination de GIRAFLORE HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article trois des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement et indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés, et plus spécifiquement dans le capital de la société anonyme de droit français TIAMA S.A.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

La société est constituée pour une durée indéterminée».

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent euros et quarante cents (EUR 294.900,40) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante cents (EUR 31.099,60) à trois cent vingt-six mille euros (EUR 326.000,-). Cette augmentation se fait par des versements en espèces de deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent euros et quarante cents (EUR 294.900,40) effectués par les actionnaires, sans création d'actions nouvelles.

Le prédit montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent euros et quarante cents (EUR 294.900,40) a été payé de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Suite à la résolution qui précède l'article quatre - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-six mille euros (EUR 326.000,-), représenté par deux cent quatre (204) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur en fonction, à savoir:

Monsieur Jean Bintner, fondé de pouvoir, né à Diekirch, le 13 août 1943, demeurant à L-8077 Bertrange, 164, rue de Luxembourg.

L'assemblée lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Est nommé nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2006.

Frais

Mademoiselle la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Mademoiselle la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Conde, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2003, vol. 894, fol. 37, case 11. – Reçu 2.949 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2004.

F. Kessler.

(004252.3/219/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**GIRAFLORE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN LEASING HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.016.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 décembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2004.

F. Kessler.

(004255.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SENSATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.175.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A., une société avec siège social à L-1219, 12, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SENSATION S.A., R.C. Luxembourg B 70.175, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 626 du 19 août 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 229 du 25 mars 2000.

- Le capital social est actuellement fixé à trois cent mille (300.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire une cession d'actions afférente annexée aux présentes. Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SENSATION S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. De Bernardi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(003989.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LOCATRIM VVV S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 71.133.

Démission immédiate et irrévocable des postes d'administrateurs

Par la présente, Romain Schmit et Marc Hayard communiquent par courrier recommandé leur démission immédiate et irrévocable de leurs postes d'administrateurs de la société LOCATRIM VVV S.A. enregistrée sous le numéro B 71.133.

Le 29 septembre 2003.

M. Hayard / R. Schmit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03000. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004180.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CHASSE & PECHE PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 72.891.

Démission immédiate et irrévocable des postes d'administrateurs

Par la présente, Romain Schmit et Marc Hayard communiquent par courrier recommandé leur démission immédiate et irrévocable de leurs postes d'administrateurs de la société CHASSE ET PECHE PARTNER S.A., enregistrée sous le numéro B 72.891.

Le 29 septembre 2003.

M. Hayard / R. Schmit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03001. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004183.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 9.582.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004187.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**EUROXI, SOCIETE EUROPEENNE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE S.A.H.,
Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.423.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROXI, SOCIETE EUROPEENNE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE S.A.H., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire André Prost, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 décembre 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 77 du 10 avril 1979, et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire André Prost, en date du 16 octobre 1980, publié au Mémorial C numéro 277 du 29 novembre 1980, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 février 2002, publié au Mémorial C numéro 845 du 4 juin 2002, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 16.423.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lacoste, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, ensemble avec les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire,

resteront annexées au présent procès-verbal et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de cinq cent vingt-huit mille euros (EUR 528.000,-) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.

4. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

III. L'assemblée générale des actionnaires tenue le 23 décembre 2003 a, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, nommé Monsieur Edouard Leduc, commissaire aux comptes, demeurant à F-75017 Paris, 121, avenue de Wagram, en tant que Commissaire à la liquidation et a fixé ce jour, heure et lieu pour la présente assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance du rapport du Commissaire à la liquidation concernant l'examen des documents de la liquidation et l'exécution de la mission du liquidateur.

L'assemblée décide d'approuver les conclusions du rapport et les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde pleine décharge, sans aucune réserve ni restriction, au liquidateur et au Commissaire à la liquidation de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme holding EUROXI, SOCIETE EUROPEENNE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE S.A.H. (en liquidation) a cessé d'exister à partir de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de ce jour à l'ancien siège social de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, en langue d'elle connue, donnée à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Noël, F. Rollin, E. Lacoste, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 87, case 8.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 janvier 2004.

T. Metzler.

(004312.3/222/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ASSOCIATION LUXEMBOURG-PEROU, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 75, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg F 2.

*Modification des statuts adoptée lors de la 2^{ème} Assemblée Générale
en date du 1^{er} octobre 2003*

- **Art. 3. alinéa c.** aura la teneur suivante: «c. de donner des informations et conseils aux personnes intéressées par une adoption et de servir d'intermédiaire pour l'adoption d'enfants mineurs péruviens ou de l'Amérique Latine, conformément à la loi du 31 janvier 1998 portant agrément des services d'adoption et définition des obligations leur incombant.»

- **Art. 12.** «Par lettre ordinaire au moins cinq (5) jours francs avant la date de la réunion.» est remplacé par «par lettre ordinaire au moins dix (10) jours francs avant la date de la réunion.»

- **Art. 13. 2^{ème} tiret.** est complété comme suit: La désignation du gérant du service d'adoption au sens de l'article 3 de la loi du 31 janvier 1998 portant agrément des services d'adoption et définition des obligations leur incombant.»

- «**Art. 13. 7^{ème} tiret.** est complété comme suit: La dissolution de l'association (conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif).»

- **Art. 16.** «Une Assemblée Générale Extraordinaire peut-être convoquée toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la requête écrite de deux tiers des membres.» est remplacé par «Une Assemblée Générale Extraordinaire peut-être convoquée toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la requête des associés, conformément à l'article 5 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.»

- **Art. 19.** La dernière phrase: «L'Assemblée Générale désigne également le gérant au sens de l'article 3 de la loi du 31 janvier 1998.» faisant double emploi avec l'article 13, 2^{ème} tiret, est abrogée.

- **Art. 22. dernier alinéa.** «Tous transferts d'argent généralement quelconques en rapport avec le projet visé ne pourront être effectués que sous la seule signature du trésorier du conseil d'administration.» est remplacé par «Tous transferts d'argent généralement quelconques en rapport avec le projet visé ne pourront être effectués qu'en application de l'article 21, alinéa 2 des présents statuts.»

Décision de l'assemblée générale homologuée par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg (1^{ère} chambre) en audience publique le 22 décembre 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02127. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002778.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SINEFELD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.067.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- GRAYDON HOLDING S.A., une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs:

a) Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

habilités à engager valablement la prédite société par leur signature conjointe.

2.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SINEFELD HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières, ainsi que par l'art. 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le vingt-quatre juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société GRAYDON HOLDING S.A., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à hauteur de vingt-cinq mille EUROS (25.000,- EUR) par des versements en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Cannizzaro, J.M. Debaty, R. Manciocchi, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2003, vol. 881, fol. 83, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(004529.3/239/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

DICTAME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.184.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour DICTAME HOLDING S.A., société anonyme holding

C. Speecke

Administrateur

(003803.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

YASMIN REAL ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 30.580.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signatures

Administrateurs

(004069.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

YASMIN REAL ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 30.580.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signatures

Administrateurs

(004072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.214.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00920, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

J. Claeys / M.-J. Reyter

(003806.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

NAARDERPOORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR: 5.523.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.502.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00923, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour NAARDERPOORT, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(003808.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TELE2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.286.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2003 a décidé d'accepter la démission de Monsieur Lars-Johan Jarnheimer et de Monsieur William Patrick Butler et d'élire Monsieur Alex Zivoder, demeurant 7, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg et Monsieur Luca di Lelio, demeurant Via Parè 40/a, I-23868 Valmadreda (LC) Italie, nouveaux administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELE2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004136.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.
